

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-125

Séance du 6 décembre 2024

Date de convocation :
29 novembre 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Représentés : 2
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0

Le 6 décembre 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mrs Maison (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Bouillon (a donné pouvoir à Denis LECLERC)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Proposition de conventions multipartite relative au projet Rando Millevaches-2025-2026-2027-Plan de financement du projet Rando Millevaches du 01/01/2025 au 31/12/2027

Le rapporteur expose :

Contexte :

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière de frais salariaux que de frais action pour une durée de trois ans.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation. Un avenant a prolongé la convention-cadre initiale jusqu'à la fin de l'année 2021.

Par courrier, la CC du Pays de Lubersac-Pompadour (CC PLP) a formulé son souhait d'intégrer le projet Rando Millevaches à partir de 2022.

Le COPIL Rando Millevaches du 15 juin 2021 a validé l'intégration de la CC PLP selon un scénario spécifique : intégration au même titre qu'un autre partenaire au 01/01/2022 et prise en compte des frais réels de la CC PLP depuis 2018. La CC PLP a accepté, par courrier le 12 juillet 2021, les conditions financières du COPIL afin d'intégrer le projet Rando Millevaches.

La deuxième convention du projet Rando Millevaches a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

En 2024, le comité de pilotage a proposé de pérenniser le projet via une nouvelle convention et de poursuivre avec un chargé de mission « animation du projet Rando Millevaches » à hauteur d'1 ETP pendant 3 ans.

Le comité de pilotage a décidé de conserver le mécanisme de répartition financière en fonction du nombre d'habitants. Pour que l'ensemble des partenaires continuent à être pleinement concernés par ce projet collectif, l'objectif de privilégier la réalisation des projets Rando Millevaches à l'échelle du territoire du projet (territoire hors Parc) a été réaffirmé.

Description du projet :

La nouvelle convention-cadre du projet Rando-Millevaches débutera donc le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans. Elle traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant la poursuite du projet Rando Millevaches destiné à gérer et valoriser l'offre touristique de randonnée.

Cette convention précise :

- Les objectifs poursuivis,
- La nature des actions programmées,
- La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- Les coûts prévisionnels,
- Le plan de financement prévu,
- Les engagements des signataires.

Le programme d'actions qui découle des objectifs est le suivant :

- Poursuivre la saisie de l'offre des activités de pleine nature à partir des contenus proposés par les partenaires selon les pratiques :
 - Itinéraires de randonnée pédestre,
 - Les parcours trail,
 - Les circuits cyclo route,
 - L'offre canoë,
 - Les parcours d'orientation.

Les partenaires sont à l'initiative de la création d'itinéraires et le développement de projets d'activités de pleine nature. Sur demande d'un partenaire, le Parc peut accompagner la structure au développement d'un ou des projets. Suite à ce travail, les données de saisie sont envoyées au Parc pour valoriser le travail effectué.

- Développer des itinéraires VTT, cyclo route ou trail associant plusieurs partenaires du projet Rando-Millevaches, dimension supra-communautaire ;
- Développer et valoriser l'offre Rando Rail ;
- Assurer le suivi administratif et animation du projet ;
- Intégrer des données utiles ;
- Réaliser des analyses de fréquentation ;
- Former des partenaires à l'animation et/ou l'utilisation de l'outil selon les besoins de chaque structure ;
- Promouvoir l'outil Rando Millevaches ;
- Accompagner les partenaires sur les projets de valorisation de leur territoire du projet afin de pallier le manque d'hébergements et de

compléter l'offre sur Rando Millevaches qui valorise les parcours en itinérance. Des groupes de travail seront proposés autour de cette thématique, toutes les structures intéressées pourront participer à ces réunions. Chaque structure dispose d'un temps de travail du chargé de mission « Animation Rando Millevaches ». Ce temps est calculé en fonction de la clé de répartition et du financement qu'apporte la structure au projet. Si elle souhaite mobiliser le chargé de mission pour cette mission, ce sera crédité de son « temps de structure ».

Pour mener à bien le programme d'actions, un agent chargé de mission « animation du projet Rando Millevaches » à hauteur d'un équivalent temps plein pendant la durée de la convention. Cet agent est employé par le PNR qui se charge de son recrutement et de sa rémunération. Les communes et communautés de communes participent à hauteur de 80% des frais salariaux liés à cet emploi selon la clef de répartition présentée ci-après. Le PNR finance les 20% restant.

La clef de répartition retenue pour le projet est celle du nombre d'habitants par collectivité.

Le nombre d'habitants par collectivité a été actualisé via les données de la population DGF de 2024 (Dotation Globale de Fonctionnement) du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales depuis la précédente convention Rando Millevaches.

La population DGF est constituée de la somme des trois éléments suivants : la population INSEE d'une collectivité, le nombre de résidences secondaires sur ce territoire et le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire.

En cas de modification du périmètre d'une collectivité signataire en cours de convention, une nouvelle clef de répartition sera calculée sur la base de la population DGF 2024. Cette modification fera l'objet d'un avenant.

La clef de répartition est la suivante :

Nom du Groupement	Somme de Population municipale	Part de la population (%)
CC Briance Combade	6 054	3,90
CC Marche et Combraille en Aquitaine	16 461	10,61
CC Creuse Grand Sud	14 241	9,18
CC de Noblat	12 570	8,10
CC de Ventadour-Égletons-Monédières	12 965	8,36
CC des Portes de Vassivière	7 360	4,74
CC du Pays d'Uzerche	11 177	7,21
CC Haute-Corrèze Communauté	38 954	25,11
CC Vézère-Monédières-Millesources	8 155	5,26
CC Creuse Sud Ouest	17 160	11,06
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	8 404	5,42
Le Lonzac	1 066	0,69
Saint-Augustin	552	0,36
TOTAL	155 119	100,00

Le tableau de financement du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 est le suivant :

Nom du Groupement	Somme de Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux pour 3 ans	Frais d'actions TTC (com, traduction, hébergement et maintenance du site) pour 3 ans	Montant sup (dépenses non anticipées) pour 3 ans	TOTAL pour 3 ans	TOTAL pour 1 an
CC Briance Combade	6 054	3,90	3 971,69 €	2 264,41 €	585,42 €	6 821,52 €	2 273,84 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	16 461	10,61	10 799,13 €	6 157,00 €	1 591,78 €	18 547,91 €	6 182,64 €
CC Creuse Grand Sud	14 241	9,18	9 342,71 €	5 326,64 €	1 377,10 €	16 046,46 €	5 348,82 €
CC de Noblat	12 570	8,10	8 246,47 €	4 701,63 €	1 215,52 €	14 163,61 €	4 721,20 €
CC de Ventadour-Égletons-Monédières	12 965	8,36	8 505,60 €	4 849,37 €	1 253,71 €	14 608,69 €	4 869,56 €
CC des Portes de Vassivière	7 360	4,74	4 828,48 €	2 752,90 €	711,71 €	8 293,09 €	2 764,36 €
CC du Pays d'Uzerche	11 177	7,21	7 332,60 €	4 180,59 €	1 080,82 €	12 594,01 €	4 198,00 €
CC Haute-Corrèze Communauté	38 954	25,11	25 555,52 €	14 570,18 €	3 766,85 €	43 892,54 €	14 630,85 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	8 155	5,26	5 350,03 €	3 050,26 €	788,59 €	9 188,88 €	3 062,96 €
CC Creuse Sud Ouest	17 160	11,06	11 257,71 €	6 418,45 €	1 659,37 €	19 335,52 €	6 445,17 €
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	8 404	5,42	5 513,39 €	3 143,39 €	812,67 €	9 469,45 €	3 156,48 €
Le Lonzac	1 066	0,69	699,34 €	398,72 €	103,08 €	1 201,15 €	400,38 €
Saint-Augustin	552	0,36	362,14 €	206,47 €	53,38 €	621,98 €	207,33 €
TOTAL participation CC et Communes	155 119	100,00	101 764,80 €	58 020,00 €	15 000,00 €	174 784,80 €	58 261,60 €
TOTAL participation PNR			25 441,20 € ^①	2 700,00 € ^②		28 141,20 €	9 380,40 €
TOTAL FINAL (CC et Communes+PNR)			127 206,00 €	60 720,00 €	15 000,00 €	202 926,00 €	67 642,00 €

① (soit 20% des frais salariaux à la charge du PNR)

② (soit 10% des frais de communication à la charge du PNR)

Un montant supplémentaire a été ajouté au plan prévisionnel afin d'anticiper toutes les dépenses non prévues initialement par le plan d'actions de la présente convention (développements web exceptionnels actions de communication hors budget et non prévues par le plan de communication...).

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 202 926€ TTC pour 3 ans (2025, 2026 et 2027) répartis de la façon suivante :

- 30% de dépenses an actions,
- 63% de dépenses en fonctionnement,
- 7% de dépenses imprévues.

Détails des dépenses :

- Détail des dépenses de prestations

Les dépenses de prestations correspondent aux frais de communication, de traduction des itinéraires, d'hébergement et de maintenance du site internet.

Budget communication	Pour 1 an	Pour 3 ans
Frais de communication	9 000,00 €	27 000,00 €
PNR (10%)	900,00 €	2 700,00 €
Frais de communication à répartir entre les autres partenaires	8 100,00 €	24 300,00 €

Le PNR participe au financement des frais de communication à hauteur de 10%. Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement du reste des frais soit 90%.

Budget traduction	Pour 3 ans
Frais de traduction	15 000,00 €

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement à 100% des frais de traduction.

Hébergement et maintenance	Pour 1 an	Pour 3 ans
Frais hébergement et maintenance	6 240,00 €	18 720,00 €

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement de 100% des frais d'hébergement et de maintenance. Au total, ce sont 100 000€ TTC qui sont prévus pour les frais d'investissement pour 2025, 2026 et 2027.

- Détail des frais salariaux

Plan prévisionnel	Pour 1 an	Pour 3 ans
1 ETP (salaires+assurance+frais de structure)	42 402,00 €	127 206,00 €
PNR (20%)	8 480,40 €	25 441,20 €
Frais de fonctionnement à répartir entre les autres partenaires	33 921,60 €	101 764,80 €

Le PNR participe au financement des frais salariaux à hauteur de 20%. Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement du reste des frais soit 80%.

- Détails du montant supplémentaire pour anticiper des dépenses imprévues par le plan d'actions de la convention

Plan prévisionnel	Pour 1 an	Pour 3 ans
Montant supplémentaire	5 000,00 €	15 000,00 €

Un montant supplémentaire a été ajouté au plan prévisionnel afin d'anticiper toutes dépenses non prévues par le plan d'actions de la présente convention (développement web exceptionnel, actions de communications hors budget prévu par plan de communication...).

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement de 100% de ce montant supplémentaire.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

- **DE VALIDER** le projet de convention-cadre du projet Rando Millevaches 2025-2026-2027 ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2027 ;
- **AUTORISER** le Maire à
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la donne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- **DE DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Le Maire.
M. AUBOIROUX

